

BUREAU

Séance du 9 mars 2023

Délibération BU_20230309_007

Convention de mise à disposition de sites pour des opérations de "manœuvre" entre le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre et la communauté d'agglomération Châteauroux métropole

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de sites pour des opérations de « manœuvre » entre le service départemental d'incendie et de secours et la communauté d'agglomération Châteauroux métropole, ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. La convention, ci-annexée, de mise à disposition de sites pour des opérations de « manœuvre » entre le service départemental d'incendie et de secours et la communauté d'agglomération Châteauroux métropole est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET